

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le vingt-six juin par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Anne FILLET.

Absents excusés : Hervé GUEVEL (pouvoir à Patrick LE MERRER), Hélène RUMEUR (pouvoir à Martine RECEVEUR), Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF (pouvoir à Françoise RAOULT), Sébastien GERARD (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir à Gaëlle ZANEGUY), Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Youcef TERZI, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 15 Votants : 20 Quorum : 13

Viviane LE BIHAN a été élue secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Gaëlle ZANEGUY

OBJET : GRILLE DE TARIFS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE 2025-2026, CODE 2507_07

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le service de restauration scolaire est un service facultatif des communes qui revêt, néanmoins, un caractère indispensable pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de la commune.

En effet, outre la praticité qu'offre ce service, il correspond à un temps d'inclusion sociale, d'animation, d'apprentissage du goût et permet d'assurer la prise d'un repas complet et équilibré à chaque enfant.

Conscient de ces enjeux, la commune a toujours souhaité permettre l'accès à ce service à des conditions tarifaires avantageuses pour les familles avec un tarif du repas inférieur au coût de revient d'un repas qui était de 8,79 € en 2024.

En date du 25 avril 2024, le Conseil Municipal a voté la mise en place d'une tarification sociale pour la restauration scolaire des maternelles et des élémentaires. Cette tarification est rendue possible par une aide de l'Etat (« la cantine à 1€ »), pour toutes les familles dont le QF-CAF est inférieur ou égal à 1000€. Cette aide versée à la commune, concerne actuellement **36%** des enfants. Le Conseil municipal a également voté un tarif médian qui concerne les enfants des familles aux QF entre 1001 et 1680€, soit **40%** des enfants. Ces aides sont accessibles aux familles qui résident sur la commune et répondent aux critères fixés par le dispositif de l'Etat en lien avec la CAF.

Ce jour, Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe, et Mme Viviane LE BIHAN, conseillère municipale déléguée, font part de la proposition unanime de la commission enfance, affaires scolaires de ne pas revaloriser les tarifs de cantine pour l'année 2025-2026 dans un souci de tenir compte de la réalité socio-économique des familles en dépit de l'inflation et de la légère augmentation des prestations de restauration scolaire facturées par la société Convivio dans le cadre du nouveau marché public. La commission enfance-jeunesse propose de maintenir un accès à un maximum d'enfants à un service de restauration à coût raisonnable.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la grille de tarifs ci-après, applicables pour l'année scolaire 2025-2026.

CATEGORIES :		TARIFS 2025-2026		POUR MEMOIRE TARIFS 2024-2025	
		ST THEGONNEC LOC-EGUINER	AUTRES COMMUNES	ST THEGONNEC LOC-EGUINER	AUTRES COMMUNES
Maternelles	QF < 1000	1,00	4,13	1,00	4,13
	QF 1001 à 1680	2,86		2,86	
	QF > 1680	3,71		3,71	
Élémentaires	QF < 1000	1,00	4,35	1,00	4,35
	QF 1001 à 1680	3,37		3,37	
	QF > 1680	3,94		3,94	
Repas fourni par le représentant légal en cas de PAI		1,00	1,00	1,35	1,73
Repas consommé non réservé		5,78	5,78	5,78	5,78
Collège		3,34		3,34	
Adultes		5,15		5,15	
Réduction de 0,50 €/repas en cas de repas froid					

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide la grille de tarifs proposée ci-dessus pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 3 juillet 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Viviane LE BIHAN, secrétaire de séance

